



Lettre

@ Département Retraites

<mailto:ppihet@force-ouvriere.fr>

Le 4 octobre 2018 – N°153

- ▶ Perte de pouvoir d'achat des retraités
- ▶ Lancement de la concertation sur la dépendance
- ▶ Une nouvelle taxe pour les complémentaires santé
- ▶ Journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle

Retraites

▶ Perte de pouvoir d'achat des retraités

Une étude de l'Observatoire Français des Conjonctures économiques (OFCE), qui vient de paraître, confirme que les différentes mesures prises depuis un an par le gouvernement envers les retraités vont ponctionner leur pouvoir d'achat : ainsi 80 % des ménages comptant au moins une personne retraitée seront perdants à l'horizon 2020. Globalement, la perte moyenne sera de 400 euros par an dans deux ans pour l'ensemble des retraités. Pour 79% d'entre eux, la perte moyenne serait de l'ordre de 700 euros par an.

↳ <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/pouvoir-dachat-retraites-maltraites/>

Dépendance

▶ Lancement de la concertation sur la dépendance

La ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, a lancé lundi la concertation sur le grand âge et l'autonomie, qui doit déboucher sur une loi en 2019. Alors que l'on s'attend à ce qu'il y ait 2,45 millions de personnes dépendantes en 2050, contre 1,6 million aujourd'hui. Le besoin de financement annuel de la dépendance est évalué à 30 milliards d'euros. Différentes solutions de financement ont été évoquées : cotisation dépendance dans les contrats de complémentaire santé proposée par la Mutualité Française, assurance privée dépendance obligatoire, création d'une deuxième journée de solidarité envisagée par la Ministre, le Chef de l'Etat a quant à lui mentionné la création d'un « cinquième risque », il n'est pas sûr qu'il mette la même chose que Force Ouvrière sous ce vocable...

La concertation devrait durer quatre mois, jusqu'à fin janvier, sous l'égide de Dominique Libault, président du Haut Conseil au financement de la Protection Sociale. Dix groupes de travail ont été constitués : gouvernance, panier de biens et services-reste à charge, nouveaux financements, parcours des personnes âgées, prévention de la perte d'autonomie et bien vieillir, métiers concernés, aidants, offre de demain, cadre de vie, rôle de l'hôpital.

Complémentaire santé

► Une nouvelle taxe pour les complémentaires santé

Le forfait patientèle a été créé notamment pour valoriser le rôle du médecin traitant dans le suivi du patient et la coordination des soins. En 2018 le nouveau forfait patientel résulte de la fusion des rémunérations forfaitaires liées à la prise en charge des patients en affection de longue durée (ALD), de la majoration pour personnes âgées (MPA) et du forfait médecin traitant (FMT). Il bénéficie à l'ensemble des médecins libéraux conventionnés et déclarés comme médecins traitants, quelle que soit leur spécialité médicale et est réservé aux médecins exerçant dans le secteur à honoraires opposables (secteur 1) et à ceux ayant adhéré aux dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée (Optam et Optam-CO).

Le forfait patientel faisait l'objet d'un co-financement par les organismes d'assurance maladie complémentaire (OCAM = mutuelles, assurances, institutions de prévoyance) sous forme de contribution.

L'article 12 du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit de transformer la contribution des OCAM en taxe versée par ces organismes d'un taux de 0,8% des cotisations. Le rendement de cette taxe serait de 300 M€ au titre de 2019.

A noter sur votre agenda

► Journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle le 9 octobre

Pour les organisations syndicales de salariés, d'étudiants et de lycéens la CGT, FO, Solidaires, UNEF et UNL, un constat s'impose et se renforce, celui d'une politique idéologique visant à la destruction du modèle social.

Cette politique, ainsi que les mesures encore récemment annoncées par le gouvernement, relèvent d'une logique d'individualisation mettant à mal la solidarité et la justice sociale, valeurs essentielles de la cohésion sociale, et fragilisant une fois de plus les plus faibles, les précaires et les plus démunis.

Les organisations syndicales appellent le gouvernement à entendre les attentes sociales multiples qui s'expriment dans le public et le privé, par les actifs, les jeunes, les demandeurs d'emploi et les retraités-es

C'est pourquoi, les organisations syndicales décident de faire du 9 octobre prochain une première journée de mobilisation et de grève interprofessionnelle, étudiante et lycéenne.